



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque

COMMUNE DE DONNEZAC

Une enquête publique est prescrite sur le territoire de la commune de DONNEZAC du **lundi 06 septembre 2021 au jeudi 07 octobre 2021 inclus**, afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit « Belle-vue » de cette commune. Le projet photovoltaïque porté par la société ENERGIE LUSSERAT, est un projet agrisolaire qui porte sur une emprise clôturée de 7,7 ha accueillant des panneaux photovoltaïques sur un peu moins de 6 ha et mettant en place un pâturage ovin sur la totalité la surface concernée. La production électrique moyenne sera d'environ 8 136 MWh.

Le responsable du projet photovoltaïque est la société ENERGIE LUSSERAT située au 94, rue St Lazarre, 75009 PARIS. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au représentant du maître d'ouvrage, Mme Sabine FAGALDE de WPD à l'adresse mel : s.fagalde@wpd.fr ou par téléphone au n° 06 21 20 13 05.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant le dossier de permis de construire avec une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire de réponse du pétitionnaire et les divers avis émis dans le cadre du projet, à la mairie de DONNEZAC, aux jours et heures habituels d'ouverture au public au 1, le Bourg, 33860 DONNEZAC (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9:00 à 12:30 et de 13:30 à 17:00, le Mercredi de 10:00 à 12:30 et le Samedi de 10:00 à 11:30) où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet. Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « Enquêtes publiques et consultations du public ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde.

Les observations pourront aussi être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie concernée, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public. Pendant la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité Administrative – à l'accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

Le commissaire enquêteur, M. Alain RIVOAL, Directeur général des Services de mairie retraité, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de DONNEZAC pour recevoir les observations, le :

- vendredi 10 septembre de 9h30 à 12h30,
- vendredi 17 septembre de 9h30 à 12h30,
- vendredi 24 septembre de 9h30 à 12h30,
- vendredi 01 octobre de 9h30 à 12h30,
- jeudi 07 octobre de 9h30 à 12h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, à la Mairie de DONNEZAC, à la DDTM de la Gironde et sur le site internet des services de l'État de la Gironde : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-légales>. La Préfète de la Gironde, est compétente pour statuer sur la demande de permis de construire déposée par la société ENERGIE LUSSERAT.